



Labourers' Training Institute of New Brunswick Inc. Institut de formation des ouvriers du Nouveau-Brunswick Inc.



Politique d'Annulation

Lorsqu'un(e) membre accepte de suivre une formation, il/elle devient responsable d'assister à la formation. Si pour une raison ou une autre, qu'il/elle doit annuler, nous avons besoin d'un préavis de 3 jours de travaille avant la date de début du cours. Les annulations reçues après les 3 jours requis seront traitées comme un "no show". Une facture sera envoyée au membre pour le cout de la formation à un maximum de 200\$ plus taxes.

Si vous avez un "no show" vous n'aurez pas accès aux cours de formation et vous ne serez envoyé à travailler jusqu'à réception du paiement complet.

Si un(e) membre se fait envoyé au travail par l'Union locale pendant une formation, il/elle sera autorisé à partir et ne sera pas chargé tant que nous pouvons confirmer qu'il/elle a été envoyé au travail par l'Union local.

Mise à jour août 2016